



Changement horaires de travail

Par **homerbart**, le **21/06/2015** à **12:09**

bonjour

Etant eboueur notre employeur a changer nos horaires embauche de 4H DU MATIN il est passé a 4H30 DU MATIN

PEUT IL LE FAIRE EN SACHANT QU'ON PERT DES INDEMNITEES

DE NUIT,mais le salaire de base ne change pas.

devez t'il prevenir le ce,le chsct, l'inspection de travail. s'il ne la pas fait qu'elle recours a t'on ?

Par **P.M.**, le **21/06/2015** à **19:36**

Bonjour,

Pour ce qui concerne l'organisation du travail, effectivement le Comité d'Entreprise devrait être consulté et je vous conseillerais de vous rapprocher d'un de ses membres...